

partenaires

DE LA DECENTRALISATION AU NIGER

Numéro spécial : Le point de vue des communes

EDITORIAL

Interview : Direction Générale du Développement Communautaire



Le Développement local et communautaire

Partenaires rencontre M. Mahaman ABA, Directeur Général du Développement Communautaire au Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

Quel est le rôle du MAT-DC dans le processus de décentralisation ?

Le MAT-DC élabore et met en œuvre la politique d'Aménagement du Territoire et la Stratégie Nationale de développement local et communautaire. Le ministère a également la maîtrise d'œuvre de trois programmes de la SDR, dont le programme 1 : développement local et communautaire. C'est un des seuls ministères représentés au niveau opérationnel le plus fin : région, département et commune. C'est une grande force.

Quel est l'origine des PDC dans les communes ?

Après la création et la mise en place des 265 communes en 2004, il fallait amorcer le développement local. Au niveau national, il n'y avait pas d'outil permettant aux communes d'établir leur stratégie de développement. Aux vues des démarches diversifiées des PTF, le MAT-DC a initié l'élaboration du guide pour un développement local et communautaire harmonieux du Niger.

Quant à la mise en œuvre des PDC, quel est le lien avec les PIA ?

Le PIA est une programmation annuelle des investissements de la commune, issu du PDC et en cohérence avec le budget communal. L'objectif est que toutes les communes élaborent annuellement leur PIA. Pour aider les communes, un canevas pour l'élaboration des PIA est en cours de conception. Un bilan sera fait chaque année sur l'exécution des PIA et sur la contribution des communes en termes de services sociaux de base : éducation, santé, hydraulique, etc.

Le MAT-DC assure le leadership dans le développement local et communautaire. Comment impliquez-vous l'ensemble des acteurs ?

Le MAT-DC initie et conçoit les outils de développement local et communautaire. Acteur clef de la décentralisation, le MAT-DC est un point focal important pour nombre d'institutions et de partenaires. C'est à travers (i) un comité ad hoc sur les outils du développement communautaire et (ii) le cadre de concertation du programme 1 de la SDR que les institutions et partenaires sont impliqués dans le développement local et communautaire.

Quelles sont les grandes orientations de la DG-DC pour 2010 ?

Au niveau de la DG-DC il s'agira de finaliser et mettre en œuvre le plan d'actions issu de la Stratégie nationale de développement local et communautaire.

La DG-DC axera ses actions envers les communes autour (i) du renforcement de capacités sur les différents outils de développement local (budget, passation de marché, négociations, maîtrise d'ouvrage etc.) (ii) du suivi et de la mise en œuvre des PDC et PIA. Un autre enjeu majeur de la Direction est la promotion du crédit décentralisé.

Quelques mots pour conclure ?

Nous attendons pour 2010 que tous les partenaires, œuvrant dans le développement local et communautaire, travaillent en étroite concertation avec le MAT-DC. Cela permettra une meilleure capitalisation des expériences ainsi qu'une moindre disparité des appuis des PTF entre les communes du Niger. Le renforcement des échanges entre les acteurs et l'encadrement rapproché des nouvelles communes sont intégrés comme objectifs majeurs de la réussite de la gestion communale pour 2010.

Chers partenaires,

Le développement local, à travers la fourniture de services sociaux de base aux populations, est l'un des enjeux majeurs de toute politique de décentralisation. La mise en œuvre des compétences dévolues aux collectivités territoriales était le défi à relever au cours de cette première mandature municipale.

La maîtrise d'ouvrage est l'acte concret qui détermine la réelle capacité des collectivités à opérer le libre choix des actions à réaliser, assurer leur programmation, maîtriser leur réalisation technique et financer leur réalisation par la mobilisation de ressources propres et extérieures.

La planification du développement communal, par les Plans de Développement Communaux (PDC), a été une étape essentielle vers l'appropriation de la maîtrise d'ouvrage du développement local par la commune. Cette avancée significative a été renforcée par la conception d'un guide national d'élaboration d'un PDC, fruit d'une réflexion commune entre l'Etat et ses différents partenaires.

Aujourd'hui plus de 220 communes nigériennes, disposent de leur PDC grâce, entre autres, à l'appui des PTF. C'est dire que cet outil de planification a généré plus de confiance, mobilisé les populations, renforcé l'identité communale, l'innovation, le partenariat et la subsidiarité.

Malgré tout, beaucoup reste à faire et le chemin vers la maîtrise d'ouvrage du développement communal reste parsemé d'embûches. Elles ont pour noms la faible articulation des politiques sectorielles avec le développement communal, l'ineffectivité de l'exercice des transferts de compétences, la compartimentation des PDC due à l'absence de schémas régionaux et départementaux d'aménagement du territoire, enfin la non opérationnalisation du dispositif de financement des investissements des collectivités locales.

Il convient donc d'inscrire ces questions à l'agenda de la deuxième mandature municipale et d'organiser les appuis des partenaires en conséquence. D'ores et déjà, il faut féliciter les institutions nationales pour avoir engagé des réflexions et proposé des instruments dont certains tardent malheureusement à être mis en place.

Pour que les jeunes communes nigériennes deviennent crédibles, il est nécessaire qu'elles puissent réaliser des actions utiles à leurs populations. La planification du développement communal restera un exercice stérile dans un contexte de faiblesse des ressources locales. Lors de la prochaine mandature, l'accompagnement des PTF devra privilégier, dans un cadre global et harmonisé par l'Etat, le renforcement des capacités techniques et financières des communes dans la mise en œuvre des PDC.

Dr Werner PETUELLI,
Directeur de GTZ Niger et du Programme LUCOP

La planification du développement communal au Niger

222 communes du Niger sont dotées d'un Plan de Développement Communal (PDC). Quelle est la situation au Niger ? Quels sont les prochains défis? Partenaires tente d'apporter quelques éléments de réflexion. @@@

Le PDC, pilier du développement communal

Le PDC est un outil d'orientation et de planification à la base sur une période déterminée. Il a pour finalité de construire une stratégie pluriannuelle de développement de la commune. Elaboré selon une approche participative, les élus locaux, les services techniques communaux, les services techniques déconcentrés de l'Etat et la population participent à son élaboration. Le futur Code Général des Collectivités Territoriales rendra obligatoire pour chaque commune l'adoption d'un PDC.

Etat des lieux des PDC au Niger

Communes	Communes avec PDC	PDC en cours d'élaboration	Communes sans PDC
Agadez	13	2	0
Diffa	12	0	0
Dosso	41	2	0
Maradi	35	0	12
Tahoua	36	0	8
Tillabéri	43	0	2
Zinder	39	0	16
Niamey	3	1	1
TOTAL	222	5	39

Questions et perspectives

· *Décentralisation et politiques sectorielles*

Les références à la décentralisation dans les politiques

sectorielles ne correspondent pas forcément à la logique de la réforme et de ses conséquences concrètes. L'implication des populations et les stratégies sectorielles du gouvernement ne doivent pas occulter la responsabilisation et les compétences des Collectivités Territoriales. Des harmonisations entre les stratégies sectorielles et les PDC sont sans doute nécessaires.

· Mise en œuvre des PDC

La faiblesse des capacités, le manque d'outils mis à la disposition des communes, les difficultés de recouvrement des ressources propres et d'exécution du budget communal sont autant de difficultés qui pénalisent le développement des communes. Le Ministère de l'Intérieur et le MAT-DC continuent d'élaborer des outils, parmi eux un Guide sur les PIA, une révision du Guide sur les PDC et l'adaptation de la législation aux normes UEMOA.

· Harmonisation du développement communal

Le leadership du Gouvernement est primordial pour mettre en synergie les actions des communes et des multiples partenaires. Le MAT-DC gagnerait à plus de visibilité sur les actions réalisées, en cours et futures. Un calendrier précis sur les appuis demandés permettrait une meilleure coordination de la mise en œuvre de la décentralisation.

decentrinfo@yahoo.com

Revue de la coopération suisse

Une revue externe prospective des appuis de la coopération suisse à la décentralisation se déroulera au deuxième trimestre 2010. Elle permettra de faire le point sur la pertinence et l'efficacité des programmes suivants :

- Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) de Gaya, Maradi et Tillabéri ;
- Programmes d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL) de Gaya, Maradi et Tillabéri.

Des orientations stratégiques et des options seront proposées pour les appuis de la coopération suisse à la décentralisation dans le cadre de la nouvelle stratégie de coopération Niger-Suisse pour la période 2010 - 2014.

Yvan Pasteur *Directeur Résident Adjoint*

Site : www.ddc-niger.ch / Tél. : 20 73 39 16

Mail : yvan.pasteur@ddc-niger.ch

Appel à communications pour le colloque du LASDEL

Les processus électoraux en Afrique : Conceptions de la représentation démocratique et pratiques de la compétition politique. @@@

Ce colloque s'adresse à des chercheurs et doctorants travaillant sur les élections, les partis politiques, la mobilisation politique ou les dynamiques associatives en Afrique. Son objectif est de permettre un échange sur les processus électoraux actuels.

Le colloque se tiendra du 17 au 19 septembre 2010 à Niamey. Les résumés sont à envoyer **pour le 30 avril 2010** à **Mohamadou Abdoulaye** (azawagh@yahoo.fr) ou **Philippe Lavigne Delville** (lavignedelville@gret.org).

44 communes sans Plan de Développement Communal

Conséquence de l'insuffisance de leurs ressources propres et du manque d'appui des partenaires, 44 communes ne sont pas encore dotées de PDC.

· 16 communes de la région de **Zinder** ne sont pas pourvues de PDC, dont 6 dans les départements de Tanout, Magaria, Kantché, Gouré et 10 dans le département de Mirriah.

· Dans la région de **Maradi**, 12 communes ne sont pas dotées de PDC dans les départements de Dakoro, Guidan Roumdji et Tessaoua et 2 dans la Communauté Urbaine de Maradi. Seul le PAC de la Banque Mondiale est pressenti pour les accompagner.

· Dans la région de **Tahoua**, 8 communes sont sans PDC dans les départements de Konni, Illéla, Bouza et Madaoua.

· Sur les 45 communes de la région de **Tillabéri**, seules les communes rurales de Namaro et de Makolondi ne sont pas pourvues de PDC.

· Dans la région de **Niamey**, le PDC de la commune de Niamey IV est en cours d'élaboration, tandis que la commune de Niamey III n'en dispose pas.

· Quatre PDC sont en cours d'élaboration dans les régions d'**Agadez** et de **Dosso**.

L'élaboration de PDC représente un défi majeur pour le développement communal et plus largement pour le développement national harmonieux du Niger.

M. Mahaman Aba
mahaba60@yahoo.fr

Gestion des déchets : succès de deux projets innovants.



Partenaires s'intéresse aux projets de gestion des ordures ménagères mis en œuvre par les Communes urbaines de Niamey I et de Maradi et financés par l'AFD.

Les Communes de Niamey I et de la CUM ont mis en œuvre avec l'appui de l'ONG RAIL une stratégie de gestion des ordures ménagères. Cette stratégie repose sur l'organisation de quatre segments : (i) collecte primaire des déchets, (ii) aménagement de sites de dépôt transitoire, (iii) collecte secondaire et (iv) l'aménagement d'une décharge finale.

Vers une filière de collecte et d'élimination des déchets et une réduction des coûts



Des contrats de délégation du service primaire de collecte des ordures ont été passés entre 6 opérateurs privés et associatifs et la commune de Niamey I. La commune, dans le cadre du financement de l'AFD a également pris en charge l'achat de 39 charrettes pour la collecte primaire, la réhabilitation de 3 camions bennes pour la collecte secondaire et l'aménagement d'un quai pilote de transit.

Ce quai permet de déverser facilement le contenu des charrettes, limitant ainsi les risques sanitaires des lieux de dépôts. La capacité du quai de déversement a été augmentée du fait de son forte utilisation.



L'existence d'une filière locale de valorisation de certains déchets a permis de mettre en place un dispositif simple de tri.

L'objectif est de rendre pérenne financièrement, ce système de gestion des déchets par le paiement d'une redevance mensuelle par les ménages et autres producteurs de déchets, adhérents au service communal.

Quelques difficultés

Quelques difficultés sont subvenues, notamment le non respect par les charretiers de la fréquence normale d'évacuation, l'utilisation des poubelles à d'autres fins, le manque de sensibilisation des populations lors de la perception de la redevance.

Et de nombreux points forts

Les communes de Niamey I et de Maradi ont noté une nette diminution des dépotoirs sauvages et la propreté des quais et alentours. La redevance a été perçue à 70% et de nombreux ménages hors zones ont sollicité l'accès à ces prestations. Les communes évaluent aujourd'hui les possibilités d'élargir les projets hors zones pilotes, et de réaliser des travaux d'amélioration et d'augmentation de la capacité du quai. Ces deux projets ont favorisé l'intercommunalité et la participation de la population à la gestion des ordures ménagères.

Contact : M. Habibou Boubacar, Afd
20 72 22 20 / boubacarh@afd.fr

Partenariat et Maîtrise d'ouvrage locale : Appui de SWISSAID à la commune d'Abala.

Le projet « Amélioration des conditions de vie des ménages de la commune d'Abala par l'accès à l'eau potable » s'inscrit sur trois ans pour un budget total de 450 783 200 F CFA.

Partenaires fait le point à l'issue de la première phase de 18 mois. @@@

Partenariat et Faire-faire : Une recette efficace.

SWISSAID et la commune d'Abala ont développé un partenariat actif. Les composantes du projet sont tirées du Plan de Développement Communal d'Abala et mises en œuvre par la commune assisté d'un opérateur local.

Contribuer à la résolution des problèmes d'eau dans la commune d'Abala : un objectif en bonne voie de réalisation.

Aujourd'hui, sur les 8 puits à construire 6 sont terminés, 4 sont en cours de finition et 2 puits sur 5 ont été réhabilités. Les comités de gestion des puits ont été mis en place et formés par l'ONG Agropast, condition sine qua none de la participation de la population à la pérennisation du projet.

Préparer les populations et la commune à la maîtrise d'ouvrage local (MOL)

La commune rurale d'Abala est le maître d'ouvrage local, tandis que l'ONG Agropast est le maître d'œuvre de toute la dynamique.

La commune recrute les prestataires en élaborant les dossiers d'appel d'offre et cogère, avec la coordination de SWISSAID, les ressources financières et comptables du projet. Après la validation de la planification opérationnelle trimestrielle, la commune met à la disposition des prestataires les montants budgétés pour l'exécution des activités planifiées.



Deux niveaux de suivi et de contrôle des travaux

Au niveau communautaire, le comité de suivi des travaux, composé des villageois choisis ou élus par les communautés, veille au respect des normes techniques élémentaires. Ensuite, les services techniques déconcentrés de l'Etat compétents dans le domaine et un bureau d'étude privé assurent le suivi et contrôle technique.

Ces différents résultats sont aujourd'hui nettement perceptibles au niveau de la commune d'Abala. La deuxième phase devrait débuter en 2010.

Contact : M. Mohamadou Lawane
mohamadou.lawane@swissaidniger.org



Une commune rurale dynamique : Dantchandou

Dantchandou, dans le département de Kollo, accueille 31 700 habitants, répartis au sein de 40 villages et de 8 hameaux. Le Maire, M. Hamani Abdoulaye, expose son projet.

Pourquoi vous êtes-vous porté candidat ?

Etre Maire, c'est d'abord avoir conscience de sa mission vis-à-vis de la population. C'est aussi une activité d'offensive pour le développement communal, dans la recherche de partenariats, le lobbying, etc.

Quel est le projet de développement de Dantchandou ?

Un PDC a été élaboré en 2005, avec l'appui du Programme d'Action Communautaire, et actualisé en 2009 avec l'appui du LUCOP Tillabery. J'ai veillé à ce que le PDC soit élaboré conformément au Guide, qui est le canevas. La population a été impliquée tout au long du processus à travers les délégués des sous-zones, les autorités coutumières, les organisations paysannes, etc.

Le PDC 2009-2012 a 5 axes de développement : l'amélioration de la production agro sylvo pastorale, l'accès aux services sociaux de base, la communication et l'urbanisation, la promotion d'activités économiques et la bonne gouvernance. Le plan d'investissements se monte à 7 milliards FCFA sur 2009-12, les bénéficiaires y contribueront à hauteur de 7,63% et la Mairie à 0,78%.

Les défis pour Dantchandou sont principalement le renforcement de capacités des acteurs, la mobilisation de ressources propres et extérieures pour améliorer les

conditions de vie des populations de Dantchandou.

Quelles relations entretient la Mairie avec ses administrés ?

Les habitants approchent la Mairie pour les services d'état civil ou lors de problèmes sociaux, d'incendies ou inondations ; ils savent qu'ils ont un interlocuteur disponible qui suit leurs requêtes. Le Maire est devenu une référence.

Comment associez-vous la population au PDC ?

La population peut assister en qualité d'observateur aux réunions du conseil municipal. On s'adresse aussi à notre radio communautaire ou à la radio nationale pour inviter les leaders d'opinion.

Quant à la gestion administrative et financière...

Notre budget est d'environ 46 millions FCFA. La commune recouvre deux types de taxes : celles des deux marchés et les municipales. Moins de 50% du budget est exécuté, ce qui peut s'expliquer par des difficultés de recouvrement des ressources propres et la faiblesse des impôts rétrocedés. En cause, la grande pauvreté de la population, l'exode saisonnier des habitants et la faible stratégie de recouvrement. La mobilisation de ressources externes est faible mais contribue très fortement au développement de notre commune.

Le mot de la fin...

Le développement ne peut venir que de nous-mêmes ; il faut être conscient et motivé pour développer Dantchandou. Les actions sont planifiées, les partenaires s'annoncent. Dantchandou a de bonnes perspectives de développement. Si une commune a un PDC et un peu de courage, c'est toute la population qui en bénéficiera.

Le Maire de Dantchandou, M. Hamani Abdoulaye

- ◊ L'amélioration de la gestion communale,
- ◊ Le développement de l'économie locale,
- ◊ L'accès aux services sociaux de base,
- ◊ La promotion d'un aménagement urbain durable,
- ◊ Une gestion durable des ressources naturelles.

Le PDC, en cours d'actualisation avec l'appui du PNUD et de la SNV, sera finalisé avec l'atelier de validation.

Quelles sont les difficultés de mise en œuvre du PDC ?

Trois facteurs peuvent expliquer le retard de réalisation :
 - l'absence de coordination des associations et des ONG. Elles doivent s'adresser au service du développement communautaire et œuvrer dans le cadre défini par celui-ci.
 - des terrains non viabilisés ou inondables. La commune est en plein construction urbaine.
 - la non-tenue de la table ronde des partenaires afin de rechercher des financements extérieurs.

Un dernier mot...

Le développement communal est la prise en charge effective par les populations du développement de leur commune, ici Niamey 5. C'est la condition sine qua none pour la pérennisation des investissements.

Un développement communal de long terme pour la commune de Niamey 5

145 744 habitants vivent dans les 7 quartiers et les 12 villages administratifs qui forment la commune urbaine de Niamey 5. Partenaires a rencontré M. Marcolino Virgile Alain, chef de service de l'Aménagement du Territoire et du développement communautaire de Niamey 5.

Niamey 5 a réalisé une planification graduelle de son développement. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Nous avons plusieurs niveaux de planification pour le développement de notre commune.

Tout d'abord, le **Plan urbain de référence** est la vision à long terme du développement de Niamey 5. Le Conseil Municipal a dégagé les grands axes de développement entre 2005 et 2020, pour définir les actions à mettre en œuvre aujourd'hui.

Ensuite, le **PDC 2006-2010** de la Commune de Niamey 5, réalisé avec l'appui du PAC et adopté le 18 Août 2006, est la vision à court et moyen terme du développement de la commune. 8 milliards FCFA doivent être investis sur 5 axes prioritaires. Le PDC est alors désagrégé en plans annuels d'investissements évalués chaque année.

Enfin, une planification plus fine, par grappe, a été réalisée. La grappe est un ensemble de populations qui ont les mêmes problématiques de développement. Les 5 grappes de Niamey 5 possèdent chacune leur propre **Plan de Développement Local (PDL)**. Le PDC prend en compte l'ensemble des PDL et toutes les orientations nationales et internationales de développement.

Quels sont les projets de développement pour Niamey 5 ?

Le projet de développement de la commune de Niamey 5 s'articule autour de cinq axes, qui sont les suivants :

Agenda

> **31 mars 2010 à 10h** à l'Ambassade de France
Réunion PTF «décentralisation et gouvernance locale »

> **9-11 mars 2010** au Palais des Congrès
Atelier de restitution des études *Analyse des budgets communaux* et *Etat des lieux du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PDC*, (MAT-DC et UNICEF).

Contact Bernard Cauville, cauvilleb@yahoo.fr, 20.73.68.85
 Rédaction, Camille Le Jean, decentrinfo@yahoo.com